

## COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 09/09/2010

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, YVORA, RIU, SOMERVILLE.  
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, LESGARDS, ADOUE, EXPERT.  
Excusés : Mr FRADET, Mr LASSALLE.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **\* Commande numéruées.**

Le conseil valide la commande pour des nouvelles plaques et numéros de rues, y compris celles pour le lotissement du Prada et la modification de deux plaques existantes.

### **\* Décision à prendre pour le Pôle médico-commercial.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le prix de vente des terrains du pôle médico-commercial. Les lots n°3, 4 et 5 seront vendus au prix de 100 € TTC le m<sup>2</sup> et le lot n°8 au prix de 120 € le m<sup>2</sup>, du fait de son accès et sa situation privilégiée. Le maire est chargé de vendre ces quatre lots aux acquéreurs postulants.

Au nord du pôle, il est envisagé de construire 1 bâtiment composé de 3 commerces.

L'ADACL est chargée de préparer un dossier d'appel d'offre afin de désigner le maître d'oeuvre qui sera chargé de la réalisation de ce projet.

### **\* Demande d'Argéo pour le SIBVA pour la parcelle Section B n°236.**

Le SIBVA a confié au cabinet Argéo le bornage de sa propriété cadastrée Section B n°236 sur la commune de Saubusse.

### **\* Demande d'Annabelle Chuiton.**

Dans le cadre d'une animation autour de la danse, Annabelle Chuiton adresse une demande au conseil municipal afin qu'une convention soit établie entre elle et la commune pour l'utilisation de la salle BCD de l'école. Les cours seraient dispensés le lundi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h30. Le conseil donne son accord et fixe un loyer de 50 € pour la période de mi-septembre à Juin.

D'autre part, Annabelle a également fait une demande pour l'utilisation de la salle des fêtes. Elle dispenserait des cours de danse aux adultes, de 20h00 à 21h00, un soir par semaine à définir. Le conseil répond favorablement en fixant le tarif de 10 € / l'heure pour la location.

### **\* Point sur le quai de l'Adour.**

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Soubestre. Nous sommes dans l'attente de la couche de finition qui rendra aux quais sa couleur initiale.

### **\* Rapport réunion MACS/THD.**

Les travaux d'implantation des antennes WII-MAX n'auront pas lieu. MACS négocie actuellement avec les opérateurs Orange et SFR pour trouver une solution satellitaire de couverture des zones encore mal desservies et concernant les particuliers ayant un débit inférieur à 2MB. Courant septembre, une solution pourrait être proposée à la mairie de la part de MACS pour l'installation d'antennes satellitaires chez les particuliers concernés qui en feront la demande, et dont la prise en charge par MACS serait à concurrence de 400 €.

### **Délibération pour le PCS.**

La commune souhaite adhérer à la convention avec le Centre de Gestion des Landes afin de mettre en oeuvre un Plan Communal de Sauvegarde : PCS.

La charge financière pour notre commune serait de 20% du coût global, soit maximum 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion des Landes pour la réalisation du Plan de Sauvegarde Communal de Saubusse.
- de solliciter du FEDER l'attribution de la subvention maximale pouvant être accordée à la réalisation de ce projet.
- d'intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

### **\* Demande de MACS pour l'EPFL.**

Pour le programme 2011, la commune de Saubusse ne s'inscrit pas dans la programmation de l'Etablissement Public Foncier des Landes.

### **\* Création poste remplaçant Agent Administratif pour la Poste.**

Pour palier au remplacement de l'agent en charge de l'Agence Postale lors d'absences (congrés, maladie), Mr le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent remplaçant à compter du 10 septembre 2010. Après en avoir délibéré, le conseil donne délégation à Mr le Maire, qui l'autorise en tant que de besoin, à remplacer par un contrat à

durée déterminée, l'agent indisponible à compter du 10 septembre 2010.

**\* Création régie pour le Garde-Champêtre.**

Le conseil décide de créer une Régie permettant au Garde-Champêtre Chef d'exercer ses fonctions.

**\* Barthes : traitement Jussie.**

Le conseil municipal décide, à compter de l'année 2011, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour le traitement de la jussie dans les barthes. En effet, les aides du Conseil Général sont subordonnées à cette condition.

**\* Centre de Gestion : avenant n°1 convention pôle retraites.**

Le conseil décide de renouveler en l'état, la convention pôle retraites avec le Centre de Gestion des Landes, pour la période du 1er Juillet 2010 au 31 Décembre 2010.

**\* Divers.**

- Suite à la visite, le 1er septembre, de Mme Michel, Vice Présidente du Conseil Général des Landes, cette dernière a adressé un courrier à Mr le Président du Conseil Général des Landes, Mr Emmanuelli, en demandant que le pont de Saubusse soit interdit aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes et ainsi éviter qu'un feu rouge soit installé au milieu du village.

Cette requête a été accompagnée également de notre souhait de voir limiter la vitesse sur la RD 460 à 70km/h. Nous espérons que ces demandes aboutiront.

- La commission Bâtiments se charge d'étudier la rénovation des murs de la classe d'école GS-CP et d'autre part, elle étudie le projet de la création de la Maison de la Chasse près du Cimetière.

- Mr Guibout, maraîcher à Magescq, sollicite le conseil municipal pour lui trouver deux hectares de terrain agricole à acheter au prix de 10 000 € maximum l'hectare, et ce, afin de produire de la culture maraîchère biologique.

- Suite à une modification de l'arrêté préfectoral, les pigeons ne sont plus classés "nuisibles". Il est recommandé de faire appel aux services d'un fauconnier si on veut les éradiquer.

- La Directrice de l'école informe le conseil municipal que l'APE et la Coopérative Scolaire sont d'accord pour prendre chacune à leur charge un tiers du coût global (1700,00 €) pour la réalisation d'un projet musical conduit par les enseignants et un intervenant extérieur. Le conseil confirme que la commune prend le dernier tiers restant comme il l'avait proposé.

- MACS a décidé de classer les routes communautaires en 3 ou 4 catégories, ce qui engendrera une réglementation des véhicules sur certaines routes. La commission Voirie est chargée d'identifier au mieux les routes de notre village afin de ne pas trop bouleverser les habitudes des usagers.

- Il sera demandé à MACS une signalisation rappelant la limitation de vitesse sur l'avenue des Thermes, compte tenu du non respect de celle-ci.

- Pour veiller à la sécurité des enfants à l'école, il est recommandé de fermer systématiquement le portail. Le conseil décide de faire poser 3 panneaux de rappel sur les différents portails et accepte le devis d'un montant de 95 € H.T. de la Sté Art 'Vu.

- La commission Ecole fait le point des travaux réalisés par les employés municipaux, à savoir : la rénovation de la salle de restauration des petits : cloisons BA 13, peinture, plinthes, pose VMC et plinthes de protection au passage des chariots; réaménagement de la laverie pour mettre en place le nouveau lave-vaisselle ; réalisation d'un SAS à l'entrée des toilettes. D'autre part, il y a eu le renouvellement de 40 chaises.

La commission informe également le conseil municipal de la venue de deux nouvelles institutrices : Melle Bonnaud Stéphanie pour la classe de GS et CP et Mme Ghibert Frédérique pour la classe de CM1 et CM2. Le poste de Directrice est assuré par Melle Sophie Labarrère en charge des CE1 et CE2. Mme Anne Genelle a gardé les moyennes et grandes sections. Quatre vingt douze élèves ont été accueillis à cette rentrée.

**\* Les rendez-vous du mois \***

- **Dimanche 19 septembre** : concours de chevaux : à partir de 9h30 à l'entrée des barthes (côté station d'épuration).

- **Samedi 25 septembre** : l'Amicale des Anciens Combattants vous convie au traditionnel repas grillades, à 12h à la salle du Trinquet, prix du repas 15 €, inscriptions auprès de Mr Borichère : 05.58.57.73.49 et Mr Durand : 05.58.57.71.32. Réservation avant le 20 septembre.

- **Samedi 25 septembre** : Eglise de Saubusse : 20h30 : concert de Charles Ferré, Ténor du capitole de Toulouse et los Hermanos Sanchez Guitaristes Flamenco. A la fin du concert, un verre vous est offert en compagnie des artistes.